



Compte-rendu Rencontre avec le Service Pédagogique de l'AEFE 26 mars 2019

*Service pédagogique : M. Trintignac (coordinateur des IEN), M. Mourot adjoint
Présents pour le SNUipp : Catherine Desliens et Bruno Ribard*

Pour rappel : dernière rencontre le 19 novembre 2018 (→ [Lire notre CR.](#))

Les documents préparatoires et les entretiens lors des visites des IEN en amont des rendez-vous de carrière

Le service pédagogique (SP) nous informe que le séminaire des IEN aura lieu du 10 au 12 avril et que ce point y sera à l'ordre du jour.

Nous rappelons les remarques faites lors de notre dernière rencontre à propos de l'inflation des demandes des IEN dans les dossiers préparatoires aux visites, et précisons que parfois (comme l'exemple du **Canada**) des demandes supplémentaires pour de nouveaux documents à remplir ont été transmises aux collègues au dernier moment. Ceci est plutôt mal perçu par les collègues concernés, qui ne voient pas vraiment l'intérêt de ce travail chronophage et parfois même en doublon. L'idée fait consensus pour établir un format de document harmonisé sur tout le réseau, pour le processus de RDV de carrière et pour le processus de visite conseil. Ce type de document sera à élaborer lors du prochain séminaire des IEN.

Nous interrogeons le SP sur les moyens qu'ont les collègues pour remettre en cause un rapport de visite : la signature du rapport signifie que l'on a pris connaissance, mais pas nécessairement que l'on est d'accord avec le contenu. (si on ne l'est pas, il faut alors faire un courrier mentionnant les points de désaccord et expliquant pourquoi).

Pour M. Trintignac, le rapport de visite n'a pas vocation à être utilisé comme base pour les RDV de carrière. Le compte-rendu de visite devrait d'ailleurs être envoyé directement aux collègues sans passer par le proviseur, ce qui n'est jamais le cas à notre connaissance, et ce que nous lui rappelons.

Pour le service pédagogique, l'évaluation fait partie du travail des chefs d'établissement, ce sont eux qui doivent remplir la grille d'évaluation, sans se laisser influencer par le rapport de l'IEN. Notre avis est totalement divergent. Si en effet, le chef d'établissement est bien le supérieur hiérarchique et remplit en tant que tel la grille d'évaluation PPCR spéciale "enseignant détaché", nous avons obtenu lors de la mise en place des RDV de carrière dans le réseau, qu'une visite de l'IEN préalable au RDV de carrière puisse avoir lieu : il nous paraissait important que le proviseur s'appuie sur un rapport d'expert en pédagogie du 1er degré pour tout l'aspect pédagogique de l'évaluation PPCR. S'il n'a pas accès au rapport de visite, cela paraît infaisable. Ce point sera à éclaircir très prochainement (lors du prochain GT spécial 1er degré par exemple)

Nous réclamons que les processus soient clarifiés pour les visites préalables aux rendez-vous de carrière afin que les collègues sachent précisément à quoi s'en tenir (délais, documents, rapport ...)

Malabo

Nous revenons ensuite sur l'inspection effectuée par l'IEN de la zone Afrique centrale à Malabo en Guinée équatoriale : nous estimons plutôt anachronique qu'un rapport sur cet établissement ne soit pas communiqué aux enseignants alors qu'il est censé évaluer les dispositifs pédagogiques mis en place. M. Trintignac répond que l'IEN est le seul juge de la manière de restituer ce rapport.

Les évaluations CP

Nous revenons sur le dispositif des évaluations CP/CE1. La seconde étape a eu lieu. Suite à la note de service envoyée par le service pédagogique, nous expliquons que comme pour la phase 1, les équipes ont décidé de faire, de ne pas faire ou de faire une partie des évaluations. A notre demande explicite concernant des sanctions éventuelles, M. Trintignac précise qu'il n'y en aura pas si les collègues n'ont pas fait passer les évaluations ou s'ils n'ont pas fait remonter les résultats, car les outils pour faire remonter ces résultats mis à disposition à l'AEFE sont des adaptations de ceux utilisés en France, les élèves n'ayant pas d'INE dans le réseau. Il estime néanmoins que cet outil peut être utile pour effectuer des calculs statistiques sur les classes de CP. Nous estimons que cet outil n'a pas été mis au point dans cet objectif mais pour donner des outils de remédiation aux enseignants.

Le calendrier et l'organisation horaire

Nous revenons sur les problèmes consécutifs à la suppression de la phrase sur le comptage des jours fériés dans la note de service sur le calendrier scolaire. Le service pédagogique explique que, suite aux échanges et décision annoncée lors du dernier CT, cette phrase sera réintroduite dans la note de service pour l'année scolaire à venir. M. Trintignac précise que deux logiques s'affrontent sur ce problème : celle des personnels qui souhaitent que les jours fériés soient comptabilisés comme jours travaillés et celle de l'intérêt des élèves qui induit un nombre d'heures minimum de classe effectives. Nous répondons que ces deux logiques peuvent s'accorder sur un compromis médian au vu de la fourchette donnée par le texte (entre 864 et 936 heures).

Liban

Le cas particulier du calendrier scolaire au Liban est soulevé, car il propose une semaine de "prérentrée" avant la rentrée effective des élèves prévue le 17 septembre avec un nombre de jours respectant le minimum demandé pour les élèves. Nous rappelons que nous avons appuyé les demandes de diverses équipes du réseau pour que les deux jours de prérentrée prévus par les textes soient placés en début d'année afin d'optimiser l'organisation pédagogique des établissements, mais nous ne pouvons accepter que cette prérentrée dure une semaine. De plus, nous expliquons que la concertation, prévue par les textes pour l'élaboration du calendrier, n'a pas pu avoir lieu dans des conditions correctes et une demande de rdv auprès du COCAC à ce sujet n'a pas reçu de réponse. Nous demandons si ce calendrier a d'ores et déjà été validé par l'AEFE (la réponse affirmative nous a été apportée par mail après cette réunion). Nous dénonçons donc un manque de concertation et des décisions abusives sur ce sujet.

Réajustement des horaires à Dubaï aux Emirats arabes Unis

Nous abordons ensuite la situation au Lycée français de Dubaï où l'organisation de la semaine a été modifiée. Nous transmettons un exemple d'emploi du temps au service pédagogique. M. Mourot reconnaît que cette organisation sans aucune heure pleine est plutôt singulière. Nous ajoutons que le total des heures ainsi que la durée de la pause méridienne ne sont pas en accord avec la règle.

Maroc

Nous abordons l'organisation de la semaine dans les établissements de Casablanca. À compter de la rentrée 2019, l'IEN veut imposer les deux heures de concertation pédagogique les vendredis après-midi, les élèves étant libérés. Nous estimons que l'obligation de se réunir les vendredis après-midis pour l'ensemble des équipes est abusive. M. Trintignac répond que l'organisation de la semaine a fait l'objet d'une concertation locale importante et que les représentants des personnels ont approuvé l'organisation choisie.

Pourquoi ne pas laisser les conseils de maîtres de chaque école décider de l'option qui leur convient le mieux, cela ne changerait rien pour les élèves ? Ou même changer de créneau horaire en cours d'année en fonction des disponibilités des collègues. Le rôle du conseil des maîtres et de la concertation de l'équipe pédagogique est ainsi introduit.

Le rôle des conseils des maîtres

Nous abordons pour finir la question du rôle du directeur et des prérogatives du Conseil des Maîtres, comme la répartition des classes ou toutes les décisions d'organisation pédagogique, qui sont très souvent des sujets sensibles et sources de tensions. Nous rappelons qu'il avait été acté lors du CT de juin 2017 qu'un groupe de travail de remise à jour de la circulaire Burkard serait planifié. Ce GT n'a pas pu être mis en place en 2017-18, mais il a été programmé dans le cadre du dialogue social de l'année 2018-19. M. Trintignac et M. Mouriot ne semblent pas connaître cette circulaire Burkard cadrant le rôle du directeur à l'AEFE (*ils sont même intéressés par la transmission d'une copie !*) ni avoir eu connaissance de l'organisation de ce GT.

Il nous est répondu que la mise en place d'un GT 1er degré va être étudiée.

Nous ajoutons que le processus du RDV de carrière (visite préalable, entretien chef d'établissement) pourra également être abordé lors de ce GT.